



## Erreur sur un bon de visite établi par une agence immobilière

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

J'ai visité un terrain le 29/05/09 avec une agence immobilière, le 30/05/09 je retrouve l'annonce avec 20 000 euros de moins en PAP. j'aimerais savoir si je peux passer directement par le vendeur sans passer par l'agence? Au passage sur le bon de visite il y a une erreur sur mon nom il est inscrit M ET MME BALLI au lieu de DALI, sur le bon de visite mon numéro de tél est bon ainsi que la ville. Il n'est pas inscrit d'adresse juste la ville. Le prix de vente n'est pas mentionné sur ce bon.

Cordialement.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Malheureusement vous ne pouvez pas passer directement par le propriétaire. En effet, le fait que l'agence vous ait fait visiter le terrain lui confère le droit exclusif de vous vendre le bien. Autrement dit si vous passez par le propriétaire l'agence pourra se retourner contre vous.

L'erreur sur votre nom de famille: les erreurs sur les noms de famille sont courantes et cela ne rend pas nul pour autant le bon de visite étant donné que d'autres éléments permettent de vous identifier. Quant à la non mention du prix sur le bon de visite: cela n'a pas d'importance car il n'y a pas de règles relatives aux mentions devant figurer sur les bons de visite.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement